



# VMZ Adeka®

Systeme de bardage en petits losanges préfaçonnés,  
munis d'une clé de maintien exclusive.

Fiche technique



Téléchargez le descriptif type et les éléments texture/3D sur [www.vmzinc.fr](http://www.vmzinc.fr)

Centre Médico Social La Mennau, Strasbourg - Architecte : Baussant Planché - Entreprise : Les couvreurs Rhénans



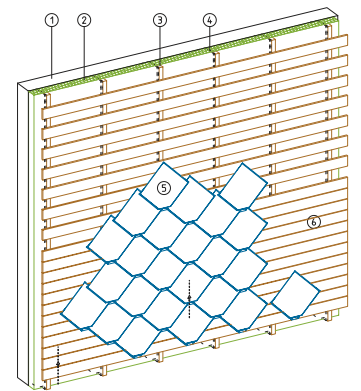
## Bénéfices

Simplicité de mise en œuvre

Étanchéité performante pour les murs exposés aux intempéries

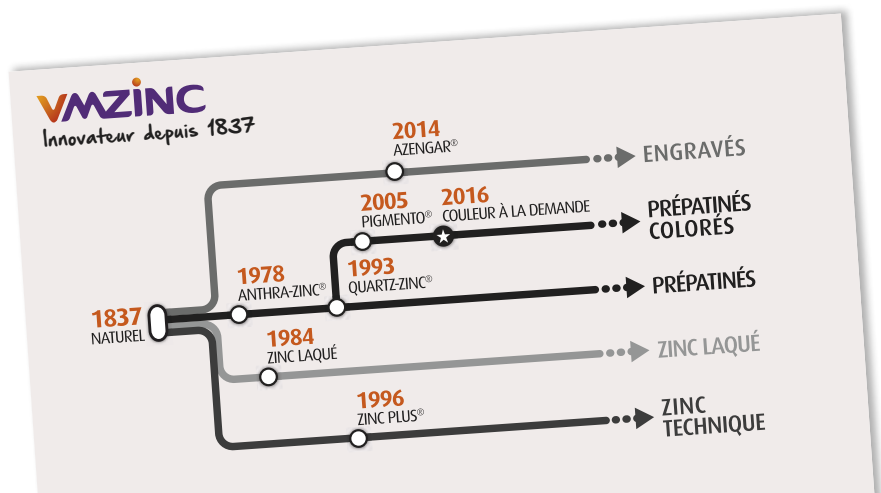
Gamme d'accessoires pour le traitement des points singuliers.

- 1 Support maçonné
- 2 Isolant
- 3 Chevron
- 4 Écarteur
- 5 VMZ Adeka®
- 6 Volige



## Applications

En construction neuve ou en rénovation  
Façades planes jusqu'à 20 m de hauteur  
Murs pignons, maisons individuelles.



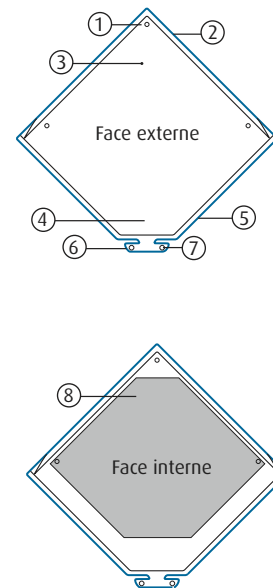
# Composants

Éléments  
VMZ Adeka®

Aspects de surface	QUARTZ-ZINC®, ANTHRA-ZINC® PIGMENTO® et AZENGAR® (sur demande)
Dimensions	Losanges de format 40 x 40 cm
Épaisseur	0,65 mm
Nombre d'éléments	8,7/m <sup>2</sup>
Largeur (traçage)	560 mm
Poids au m <sup>2</sup>	6,9 kg
Entraxe de vissage	205 mm
Fixations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 vis adaptées, fournies</li> <li>• Emplacements prépercés</li> <li>• Clé de maintien exclusive en partie basse.</li> </ul>

Accessoires  
spécifiques

Éléments préfabriqués	Pied de bardage, bande d'angle, entourages de baie.
-----------------------	---



- 1 Emplacement de vissage
- 2 Relevé de tête
- 3 Repère d'alignement
- 4 Repère de pose
- 5 Tombé en pied
- 6 Clé de maintien
- 7 Repère d'insertion de la clé
- 8 Cale polystyrène

## Domaine d'emploi

- Supports autorisés**
- Pose sur voligeage discontinu (entraxe 204 mm) en bois massif compatible avec le zinc, ventilé (lame d'air de 2 cm mini) dans l'épaisseur de l'ossature secondaire en bois rapportée sur paroi maçonnée
  - Support en continu en pied de façade et en angle sur 40 cm.

**Types de façade** Façade plane verticale.

**Climats** Toutes régions vent.

- Conditions particulières**
- Pas d'utilisation en sous-face
  - Pour des bâtiments de hauteur > 20 m, nous consulter
  - Garde au sol : 150 mm (sol dur), 200 mm (sol meuble).

## Documents de référence

- Norme EN 988** Norme européenne de qualité du zinc, cuivre, titane laminé.
- Norme EN 335-2** Norme européenne de durabilité du bois et des matériaux à base de bois.
- DTU 40.41** Prescription de mise en œuvre des couvertures en zinc.
- Memento** Memento de la façade VMZINC® sur voliges.

### Aspect de surface

Le choix par un professionnel d'un produit VMZINC® adapté à l'environnement d'un bâtiment doit intégrer les éventuelles contraintes d'utilisation selon l'aspect de surface considéré.

Chaque aspect de surface du zinc peut évoluer esthétiquement dans le temps, de façon différente selon le type d'environnement (bord de mer, forte exposition UV, neige, etc.) et selon les applications (couverture, façade, évacuations pluviales, surfaces non rincées).

Des traces peuvent se former sur les surfaces qui ne sont pas exposées au rinçage régulier par la pluie ou par un entretien.

Ces traces visibles et durables peuvent altérer la perception esthétique du produit. Elles ne constituent pas une dégradation du matériau et n'ont pas d'impact sur sa durée de vie.

Il est recommandé, si besoin, de consulter les services VMZINC® pour de plus amples informations.

### Objet

Ce document est destiné aux prescripteurs (architectes et maîtres d'œuvre chargés de la conception des ouvrages) et aux utilisateurs (entreprises chargées de la mise en œuvre sur les chantiers) du produit ou système désigné. Il a pour objet de donner les principaux éléments d'information, textes et schémas, spécifiques à la prescription et mise en œuvre dudit produit ou système : présentation, domaine d'emploi, description des composants, mise en œuvre (y compris supports de pose), traitement des finitions.

Toute utilisation ou prescription en dehors du domaine d'emploi indiqué et/ou des prescriptions du présent guide suppose une consultation spécifique des services techniques de VM BUILDING SOLUTIONS et ce, sans que la responsabilité de cette dernière ne puisse être engagée quant à la faisabilité de conception ou de mise en œuvre de ces projets.

### Territoire d'application

Ce document n'est applicable à la pose du produit ou système désigné que pour des chantiers localisés en France.

### Qualifications et documents de référence

Nous rappelons que la prescription de dispositifs constructifs complets pour un ouvrage donné demeure de la compétence exclusive des maîtres d'œuvre du bâtiment, qui doivent notamment veiller à ce que l'usage des produits prescrits soit adapté à la finalité constructive de l'ouvrage et compatible avec les autres produits et techniques employés.

Il est précisé que la bonne utilisation de ce guide présuppose la connaissance du matériau zinc ainsi que celle du métier de couvreur zingueur, lesquelles sont notamment reprises :

- dans les documents normatifs en vigueur, notamment :
  - (i) Cahiers CSTB 3251 de septembre 2000, note d'information n°6 : Définitions, exigences et critères de traditionalité applicables aux bardages rapportés
  - (ii) Cahiers CSTB 3316 de décembre 1991 : Ossature bois et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique
  - (iii) Cahiers CSTB 3194 de janvier-février 2000 : Ossature métallique et isolation thermique des bardages rapportés faisant l'objet d'un Avis Technique ou d'un constat de traditionalité
  - (iv) DTU 40.41 de juin 1987 : Couvertures par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles de zinc.
- dans les règles, avis techniques et standards applicables tels qu'énumérés dans le Descriptif Type du produit ou système désigné
- dans le Mémento du Couvreur et le fascicule « VMZINC® » (édités sous la marque VMZINC®)
- ou lors des stages PRO-ZINC® dispensés par VM BUILDING SOLUTIONS
- ou correspondant aux qualifications QUALIBAT 3811 (bardages simples) et aux règles professionnelles pour la fabrication et la mise en œuvre des bardages métalliques (CITAG, SNFA, SNPPA).

### Responsabilité

Sauf accord écrit de VM BUILDING SOLUTIONS, cette dernière ne pourra être tenue responsable pour aucun dommage résultant d'une prescription ou d'une mise en œuvre qui ne respecterait pas l'ensemble des prescriptions de VM BUILDING SOLUTIONS, ainsi que les normes et pratiques susmentionnées.